



ACTINIA-CLUB SURESNES
Piscine des Raguidelles
27, rue des Tourneroches 92150 Suresnes
FFESSM 0792125

FICHE DE PRÊT DE MATÉRIEL

Conditions de prêt de matériel

- L'emprunteur du matériel doit être adhérent de l'ACTINIA-CLUB, majeur et à jour de sa cotisation.
- Le matériel prêté doit être nettoyé et désinfecté par l'emprunteur avant sa restitution.

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel :

Matériel emprunté :

Détendeur complet : Numéro Etrier, DIN :

Gilet stabilisateur (XXS / XS / S / M / L / XL) : Numéro :

Destination de plongée :

Responsabilités : Le matériel est remis à l'emprunteur en bon état et doit être rendu dans le même état, le club se chargeant des révisions planifiées (Club affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins - n° 07 920125).

Le plongeur est informé qu'il est entièrement responsable du matériel emprunté et s'engage à dédommager le club en cas de perte ou de dégradation ; selon le préjudice, ces frais pourront aller jusqu'à 300 € par matériel.

ENGAGEMENT

Je soussignéreconnais avoir reçu le matériel indiqué sur cette fiche et déclare avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales.

Fait à Suresnes , le Signature :

RETOUR DU MATERIEL

Date de Restitution / /

État du matériel restitué (à renseigner par le Responsable matériel ou de la personne mandatée)

.....

Signature emprunteur

Nom et signature Actinia :